

# CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL LES MOLUNES

## SEANCE DU 18/02/2019

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire GRENARD Eliane, Maire déléguée ARBEZ-CARME Elisabeth, PILLARD Claudie, GAILLARD Denis, MOYAT Alain, Maire adjoints CUPILLARD Elisabeth, DALLOZ Sylvie, DURIF Joël, GRENARD Daniel, GROSSIORD Daniel, MICHAUD Sylvie, REGAD Bernard, ROLANDEZ Alain, VERNEREY Samuel.
Absents excusés:	BOUILLIER Isabelle qui donne procuration à GRENARD Eliane, MICHARD Jean-Louis qui donne procuration à PERRIN Raphaël, PERALTA Françoise qui donne procuration à ARBEZ-CARME Elisabeth, PERRIER Marianne, PETETIN Aurore, RAFFIN Emilie,
Absents :	PATARCHI Guillaume, ZEHNDER Damien.
Intervenants	CORTINOVIS Albert, GRENARD Marie-France, Yves POETE
Secrétaire de séance	VERNEREY Samuel

Mme Elisabeth ARBEZ-CARME donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 10/01/2019 qui est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour des points 1 et 2 est inversé en attendant l'arrivée de M. Yves POETE, retenu par ailleurs.

### **I. BOULANGERIE : DEMANDE D'INTERVENTION DE MME MARIE-FRANCE GRENARD**

M. le Maire donne lecture du courrier en date du 31/01/2019 de Mme Marie-France GRENARD sollicitant une intervention au Conseil Municipal pour exposer les difficultés que rencontrent actuellement M. et Mme GAUNET, boulangers à Septmoncel.

Avec l'accord du conseil municipal, il laisse ensuite la parole à Mme Marie-France GRENARD.

Cette dernière fait part du mal-être des boulangers qui ne trouvent pas acquéreur de leur fonds de commerce, en vente depuis plus de 2 ans, et souhaite que la municipalité trouve des solutions afin que ce commerce à fort potentiel perdure, le centre du village manquant de vitalité.

Une intervention auprès de l'émission télévisuelle "SOS village" est également suggérée.

M. le Maire apporte des précisions quant aux interventions effectuées par les élus dès le 1er juin 2018. La Chambre des Métiers a été contactée pour l'accompagnement des boulangers dans la reprise de leur commerce, de même que les différents minotiers de la région, la Fédération Régionale des boulangers, la Confédération Nationale des boulangers, le Centre de Formation des Apprentis (CFA) de Jura-Gevingey, ...

M. le Maire évoque ensuite la prise de contact d'un repreneur potentiel en juillet 2018 mais qui a renoncé deux mois plus tard. Un autre acquéreur potentiel s'est manifesté, toutefois à ce jour, la négociation du prix n'a pas abouti.

M. le Maire rappelle par ailleurs que la contribution de 120 000€ de la commune pour permettre la construction du bâtiment "le Rubis" incluant le commerce, que le projet de boulangerie a été porté par la Communauté de Communes des Hautes Combes, en proposant un loyer progressif pour faciliter l'installation du boulanger et que, récemment, la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude a accepté la baisse du loyer.

Conscient de la situation délicate de ce commerce, M. le Maire propose de reprendre contact avec le dernier acquéreur potentiel et de réengager une négociation dans l'intérêt des deux parties.

## **II. PROJET FUSION DE COMMUNAUTES DE COMMUNES**

M. Yves POETE, Maire d'Avignon-les-Saint-Claude, membre du comité de pilotage, vient à la rencontre des élus pour présenter le projet de regroupement des Communautés de Communes de Haut-Jura Arcade, Haut-Jura Saint-Claude, Jura Sud, La Grandvallièrre et Station des Rousses, projet visant à être opérationnel au 1er janvier 2020.

Il rappelle les premières rencontres avec les services de l'Etat au cours de l'été 2018, puis les différentes réunions des élus qui s'ensuivirent et les séances actuelles de travail.

Le comité de pilotage se penche plus précisément sur les compétences obligatoires : tourisme, aménagement espace et urbanisme, commerce, artisanat, développement économique.

M. POETE précise que si la fusion est validée, la nouvelle communauté de communes s'engagera sur un socle de compétences qui ne mettra pas les communes en difficulté par rapport à leurs compétences actuelles et assurera une phase transitoire.

Un autre engagement important concerne la fiscalité : engagement de neutralité fiscale pour le contribuable et neutralité budgétaire pour les communes.

Les 5 communautés de communes regroupent 41 communes pour environ 50 000 habitants.

Au niveau de la gouvernance, chaque commune d'origine aura son représentant.

Après débats, M. POETE invite les élus à faire part de leurs questionnements avant la prochaine réunion du comité de pilotage qui aura lieu le 11 mars 2019.

## **III. DOLEANCES DENEIGEMENT**

Par courriel en date du 03/02/2019, M. Albert CORTINOVIS fait part de remarques concernant le déneigement. M. le Maire l'invite alors à exposer ses doléances lors de la séance du Conseil Municipal.

Avec l'accord du Conseil Municipal, la parole est donnée à M. CORTINOVIS qui liste les différents lieux du village n'ayant pas bénéficié d'un déneigement qui ne lui paraît pas correct après les chutes de neige, ce qui peut entraîner un préjudice à la sécurité et au confort des piétons, et notamment des enfants.

En réponse, M. le Maire indique qu'une nouvelle étrave a été installée sur le tracteur U318, plus large que la précédente, et qui ne permet pas, entre autres, d'accéder à la cour de la crèche.

Il propose en outre d'éditer une note de service qui reprenne les différents points évoqués afin de corriger ces dysfonctionnements à l'avenir.

#### **IV. REHABILITATION BATIMENT MAIRIE**

##### **A) MISSION CONTRÔLE TECHNIQUE ET SECURITE**

M. le Maire rappelle l'obligation de désigner un coordinateur pour suivre les différentes phases des travaux de réhabilitation et extension du bâtiment de la mairie.

Après étude de la proposition la mieux disante établie par l'agence SOCOTEC - 39000 LONS LE SAUNIER, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de lui attribuer les missions suivantes :

- le contrôle technique pour un montant de 7 800.00 € HT soit 9 360.00 € TTC,
- la coordination sécurité protection santé pour un montant de 3 500.00 € HT, soit 4 200.00 € TTC

et autorise M. le Maire à signer les documents afférents à ce dossier.

##### **B) POINT AVANT-PROJET DEFINITIF (APD)**

M. le Maire rappelle que le premier Avant-Projet Définitif (APD) présentait un toit plat sur l'ensemble de l'extension et face aux craintes de problèmes d'étanchéité, il a été demandé à l'architecte, le Cabinet ROUX, d'émettre une nouvelle proposition.

Le Cabinet ROUX est venu présenter ce jour une deuxième version de l'APD avec des toits en pente sur l'extension, entourant une partie plate sur l'ascenseur.

Les élus, invités à se prononcer sur leur choix parmi les deux versions de l'APD, ont voté par 10 voix pour la version "toits en pente", 3 voix pour la version "toit plat" et 4 abstentions.

#### **V. DROIT DE PASSAGE PARCELLE AD224 "TRECHAUMONT"**

M. le Maire rappelle la vente réalisée en 2006 par la Commune du délaissé de route cadastré AD224 "Tréchaumont" au profit de M. René LAMY-CHAPUIS. Un accord avait ensuite été établi avec ce propriétaire pour accorder le droit de passage au riverain M. Georges BENOIT-GONIN, mais la régularisation n'a pas été effectuée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, est favorable à régulariser par acte notarié, le droit de passage accordé à M. Georges BENOIT-GONIN sur la parcelle AD224 au profit de la parcelle AD52, et autorise M. le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

#### **VI. MAISON DE L'ENFANCE**

##### **A) REGLEMENTS INTERIEURS CRECHE ET ALSH**

Il est rappelé la nécessité de disposer de règlements intérieurs respectifs pour la crèche et l'ALSH, mis à jour chaque année.

Après avoir pris connaissance des correctifs, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, entérine les règlements intérieurs au 01/01/2019 de la Maison de l'Enfance.

##### **B) CONVENTION CONTRAT ENFANCE JEUNESSE**

M. le Maire fait part du nouveau contrat Enfance-Jeunesse établi par la Caisse d'Allocations Familiales couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2021 et déterminant l'attribution des subventions pour la crèche et l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, mandate M. le Maire pour signer la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales du Contrat Enfance Jeunesse tel que présenté.

#### **VII. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019**

M. le Maire présente les différents projets d'investissement pour 2019,

### 1° - Reports d'investissement

- ✓ Solde du financement du Centre d'Incendie et de Secours des Combes,
- ✓ Fin des travaux de la gendarmerie, VMC et portes sécurisées,
- ✓ Acquisition des garages de la Poste,
- ✓ Réfection du Pont Crochat et du Chemin des Alaniers en collaboration avec la commune de Mijoux.

### 2° - Investissements à programmer

- ✓ Acquisition au Diocèse de l'aile du bâtiment du presbytère,
- ✓ Réhabilitation et extension du bâtiment de la mairie,
- ✓ Gîte de la Vie-Neuve des Molunes,
- ✓ Aménagement sécurité, achat panneaux,
- ✓ Réalisation de plaques pour numérotation de rues,
- ✓ Défense incendie, installation nouveau poteau à incendie,
- ✓ Travaux voirie : Point à Temps

Le Conseil Municipal acte par ailleurs le principe de mettre en vente en 2019 , 2 bâtiments dont la commune n'a plus d'intérêt à les maintenir dans son patrimoine suite au transfert des garages communaux.

## **VIII. QUESTIONS DIVERSES**

### A) DONATION TERRAINS

M. le Maire fait part à l'assemblée de la proposition de M. et Mme Yvan FOURNIER de léguer à la commune de Septmoncel à titre gracieux, les terrains suivants dont ils sont héritiers et n'en ont pas l'utilité :

- Parcelle cadastrée AT 109 de 5 280 m2 - Sur le Crêt
- Parcelle cadastrée AT 49 de 3 380 m2 - Sur la Lanche
- Parcelle cadastrée AT 47 de 2 180 m2 - Les Goulets

Ces terrains étant attenants à des parcelles communales, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte ce legs sous couvert que le bien ne soit pas grévé. Il confirme la prise en charge des frais administratifs et autorise M. le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

### B) INSTALLATION SUPPORT VIDEO

M. Samuel VERNEREY sollicite la mise en place d'un support permanent pour vidéo projecteur à la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal est favorable à cette requête et souhaite étudier une installation complète pérenne.

### C) RECENSEMENT

Mme Claudie PILLARD informe que le recensement est terminé depuis le 17/02/2019. Elle adresse ses remerciements aux 3 agents recenseurs et à l'ensemble de la population pour sa participation.

### D) GRAND DEBAT NATIONAL

**Dans le cadre du Grand Débat National, une réunion locale est organisée à la Salle des Fêtes de SEPTMONCEL le jeudi 28 février 2019 de 18h30 à 20h30.**

Séance levée à 23 h 25

Affiché le

Le Maire  
Raphaël PÉRIER

